

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 902 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **A.K**

Néant ☐

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31.12.2023

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *						209		210		
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	{		215		214		
			Services *				217		218	441 032	
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222			
	Production immobilisée *							224			
	Subventions d'exploitations reçues							226			
	Autres produits							230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	441 032		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234	15 695		
	Variation de stocks (marchandises) *							236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238	8 044		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240			
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :					242	39 754		
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	498		244	3 836		
	Rémunérations du personnel *							250	254 979		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	43 053		
	Dotations aux amortissements *							254	8 029		
	Dotations aux provisions							256			
Autres charges		{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	2		262	2			
		{	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260							
Total des charges d'exploitation (II)								264	373 392		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)								270	67 640		
Produits financiers		(III)	280			Charges financières	(V)	294	7 157		
Produits exceptionnels		(IV)	290	13		Charges exceptionnelles	(VI)	300	607		
Impôt sur les bénéfices *		(VII)						306	10 723		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)								310	49 167		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312		314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *							316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles							318			
	Provisions non déductibles *							322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)							324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248		330			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							990			
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997			
	Entreprises nouvelles (44. sexes)		986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987			342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		JEI (44. sexes A)	989					
	ZRD (44. terdecies)		127		ZRR (44. quindécies)	138					
	Dont divers	ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344			350		
		Créance due au report en arrière du déficit						346			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)						655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS								Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352		354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *							356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :								360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS								Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370		372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033A-SD 2016

Désignation de l'entreprise <u>A.K</u>										Néant ☐ *				
Adresse de l'entreprise <u>83 ROUTE DE VILLENEUVE 31120 ROQUES</u>														
SIREN		913766515												
Durée de l'exercice en nombre de mois *				1 2		Durée de l'exercice précédent * 7								
Exercice N clos le														
31122023														
ACTIF														
				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012								
		Autres *		014		016								
	Immobilisations corporelles *		028	77 614	030	8 119	69 495							
	Immobilisations financières * (1)		040	1 950	042		1 950							
	Total I (5)				044	79 564	048	8 119	71 445					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052								
		Marchandises *		060		062								
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066									
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	81 946	070		81 946						
		Autres * (3)		072	5 986	074		5 986						
	Valeurs mobilières de placement		080		082									
	Disponibilités		084	3 943	086		3 943							
	Charges constatées d'avance *		092		094									
Total II				096	91 875	098		91 875						
Total général (I+II)				110	171 439	112	8 119	163 320						
PASSIF														
										Exercice N I		NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *										120	2 000		
	Écarts de réévaluation										124			
	Réserve légale										126	200		
	Réserves réglementées *										130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)										131		132	7 726
	Report à nouveau										134			
	Résultat de l'exercice										136	49 167		
	Provisions réglementées										140			
Total I										142	59 093			
Provisions pour risques et charges										Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées										156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours										164	1 500		
	Fournisseurs et comptes rattachés *										166	10 940		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)										169		172	91 786
Produits constatés d'avance										174				
Total III										176	104 227			
Total général (I + II + III)										180	163 320			
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195							
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182							
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

SARL A.K

Société à responsabilité limitée à associé unique

Au capital de 2.000 euros

Siège social : 83 Route de Villeneuve – 31120 Roques sur Garonne

RCS TOULOUSE n ° 913766515

Assemblée générale du 15 Avril 2024

A Roques sur Garonne

Le 15 avril 2024

A 9 heures

L'associé s'est réuni sur convocation régulière de la gérance envoyée en lettre simple avec suivi de réception le 29 mars 2024

Il a été établi une feuille de présence signée par l'associé unique présent.

Sont présent ou représentés :

1° *Monsieur Kamiran AHMED* détenant 100 parts sociales

L'associé présent disposent de 100 parts sur les 100 *parts totales de la SARL* parts formant le capital de la société.

Monsieur Kamiran AHMED, Gérant, préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président constate que l'associé unique présent possède plus de la moitié des parts sociales. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose et met à la disposition de l'associé unique les documents suivants :

- La copie de la convocation de l'associé et l'accusé de réception ;
- Le rapport de gestion de la gérance et le rapport spécial ;
- Le texte des résolutions proposées.

Le Président déclare que tous les documents prévus par réglementation et les statuts ont bien été adressés à l'associés avec la convocation.

Ils ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle l'ordre du jour :

- Lecture du rapport de gestion sur l'activité de la Société et du rapport spécial ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions réglementées.

Le président donne lecture à l'associé du rapport de gestion et du rapport spécial.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve les comptes de l'exercice qui se traduisent par un bénéfice de 49.166,75 Euros.

En conséquence elle donne quitus à la gérance pour sa gestion lors du dit exercice.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, les bénéfices de l'exercice se montant à la somme de 49.166,75 Euros, sont affectés comme suit :

- dotation aux réserves statutaires : 49.166,75 Euros ;

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Après des démarches infructueuses auprès d'organismes financiers pour le financement d'investissement nécessaire au développement de l'entreprise, Monsieur Kamiran AHMED a cédé à la société son camion et sa machine à projeter pour une valeur totale d'occasion de 30.000 Euros.

Cette convention est intervenue dans le cadre d'un besoin impératif de fonctionnement pour répondre à l'évolution de la croissance de l'entreprise et du nombre de salariés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 13 des statuts, par Monsieur Kamiran AHMED pour servir et valoir ce que de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le gérant et les associés.

Fait en 3 originaux,

À Roques sur Garonne

Le 15 avril 2024

SIGNATURE DE L'ASSOCIÉ

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.